



**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le mercredi 6 juin 2012, à 14 h
au bureau du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie,
15, 1^{re} Avenue Ouest à Mont-Louis.**

Étaient présents :

Yan Barriault
Nancy Belleau

Eskamer Aventure

Du conseil d'administration

Olivier Banville
Rodrigue Brousseau
Pascal Caron-Savard
Jean-Yves Dupuis
Thierry Ratté
André Robinson

MRC de Matane
MRC de La Côte-de-Gaspé
MRC de La Côte-de-Gaspé
Commission scolaire des Chic-Chocs
Citoyen de La Côte-de-Gaspé
MRC de La Haute-Gaspésie

Personnel du Conseil de l'eau

Suzanne Fournier
Marie-Ève Théroux

Directrice générale
Biologiste

Étaient absents :

Du conseil d'administration

Guy Bernatchez
Bruno Boucher
André Fournier
Jérôme Fournier
Yoland Laflamme
Steve Pronovost
Michel Marin
Michel Pelletier
Jean Roy
Karine Thériault
Karl Thériault
Micheline Verreault

Groupe de Scieries G.D.S. inc.
Unité régionale des Loisirs et des Sports
Comité de bassin versant de la rivière Mont-Louis
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs GÎM
Citoyen de La Haute-Gaspésie
Conseil régional de l'environnement GÎM
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie
Fédération de l'Union des producteurs agricoles
Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec
MRC de La Haute-Gaspésie
Unité régionale des loisirs et des sports
Regroupement des gestionnaires de Zecs

1. Ouverture de l'assemblée et vérification de la régularité

Il est 14 h 05. La bienvenue est souhaitée à tous les participants pour cette troisième assemblée générale annuelle (AGA) du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie. Selon les règlements généraux, Article 4.7, les membres présents inscrits au registre de l'assemblée constituent le quorum. Les participants se présentent et les présences sont notées.

Steve Pronovost, vice-président, président intérimaire, a avisé la direction qu'il ne pourrait être présent à cette assemblée.

Les deux fonctions de l'assemblée générale annuelle sont rappelées :

- 1) Permettre aux membres de porter un regard et un jugement sur l'année écoulée (rapport annuel des activités, ratification des actes des administrateurs et adoption du bilan financier);
- 2) Permettre aux membres de s'exprimer en ce qui a trait à l'année à venir (adoption du plan d'action, adoption des prévisions budgétaires et élection des administrateurs).

Après l'AGA, s'il y a quorum, une réunion du conseil d'administration peut avoir lieu afin d'élire les membres du comité exécutif : président, vice-président, secrétaire, trésorier.

2. Constatation de la conformité de l'avis de convocation

- Un avis écrit a été transmis aux administrateurs, aux représentants gouvernementaux et au réseau du Conseil de l'eau par courriel;
- Un avis public (communiqué) a été diffusé par les télé communautaires : Télé-Gaspé (Anse-à-Valleau à Canne-de-Roche), Télé-Sourire (Saint-Yvon à Manche-D'Épée), Télé-Soleil (Gros-Morne à Rivière-à-Claude) ainsi que sur le site Web de la Municipalité de Marsoui et par Productions Multicam (Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Tourelle).
- L'avis public a également été transmis aux stations radiophoniques (Radio-Canada Matane et Gaspé, Radio-Gaspésie et radio de Sainte-Anne-des-Monts).

Et ce, en accord avec les prescriptions des règlements généraux, soit 15 jours avant la tenue de l'AGA, sauf pour l'avis à la radio. L'invitation est lue (document en annexe).

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution AG-06-06-12-01 : Il est dûment proposé et appuyé que Suzanne Fournier, directrice générale, agisse en tant que présidente d'assemblée et Marie-Ève Thérout en tant secrétaire.

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

Résolution AG-06-06-12-02: Il est dûment proposé et appuyé que la proposition d'ordre du jour soit adoptée.

Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 2011

La présidente d'assemblée procède de façon résumée à la lecture du procès-verbal. Une correction est faite au point 11 sur les prévisions budgétaires. À la fin du paragraphe, on devrait lire... *est affectée au budget 2011-2012*. Le procès-verbal reflète bien les propos tenus et les décisions prises.

Résolution AG-06-06-12-03 : La correction faite, il est dûment proposé et appuyé que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2011 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

6. Mot du président

Pas de mot du président.

7. Dépôt du rapport annuel d'activités 2011-2012

Les activités réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur de l'eau sont mentionnées. Les projets et activités auxquels le Conseil de l'eau a participé (Opération Bleu Vert, Effet Papillon, J'adopte un cours d'eau, Interactions OBV et rendez-vous des OBV) sont présentés brièvement. Le rapport annuel 2011-2012 est annexé à ce procès-verbal.

Concernant la représentation au conseil d'administration (tableau en page 2 du rapport), le siège désigné de la MRC de Matane est vacant. Olivier Banville comble ce siège et il enverra la résolution à cet effet prochainement.

8. Présentation et adoption des états financiers 2011-2012

Les états financiers au 31 mars 2012 réalisés par Lefrançois Matane CGA expert-comptable sont présentés (document en annexe). Non audité signifie qu'il n'y a pas de procédure de contrôle de la comptabilité et de la gestion de l'entreprise (de l'organisation) et de l'exécution de ses objectifs.

Des questions étant posées sur l'insuffisance dans l'état des résultats, le bilan budgétaire fait à l'interne (tableau cumulatif des dépenses) est présenté même si c'est inhabituel lors de l'AGA. La directrice explique que le surplus budgétaire peut être affecté (en tout ou en partie), ce qui a été fait pour le budget 2011-2012 afin de régler les dépenses. L'état des résultats 2011-2012 révèle que les dépenses ont excédé les revenus, cependant le bilan démontre que l'organisation n'est pas en déficit.

Il est demandé d'inclure dans le tableau cumulatif des dépenses, les prévisions et les dépenses par poste budgétaire des années précédentes afin d'avoir un comparatif.

Résolution AG-06-06-12-04 : Il est dûment proposé et appuyé que les états financiers 2011-2012 soient adoptés tels que présentés. Adoptée à l'unanimité

9. Nomination de l'expert-comptable pour l'année 2012-2013

Une résolution adoptée lors de l'AGA du 16 juin 2010 mandatait le cabinet Lefrançois pour effectuer l'examen des états financiers, et ce, pour les trois prochains exercices donc jusqu'au 31 mars 2013. Même si une résolution avait été adoptée à ce moment jusqu'en 2013, il est proposé d'adopter une résolution qui réitère la confiance du conseil d'administration en cette firme comptable pour l'examen des états financiers.

Résolution AG-06-06-12-05 : Il est dûment proposé et appuyé de réitérer la confiance du conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie en Lefrançois Matane, CGA expert-comptable, pour l'examen des états financiers 2012-2013. Adoptée à l'unanimité

10. Présentation et adoption du plan d'action 2012-2013

Les actions pour la réalisation du Plan directeur de l'eau (analyse des bassins versants) et celles relatives aux différents projets sont présentées de façon détaillée (document en annexe). Il faut se référer au rapport annuel pour une description plus détaillée des projets.

- Opération Bleu Vert : depuis la réunion du 2 mai, un courriel (le 22 mai) de la part du ROBVQ disait que le programme serait reconduit, mais la convention n'était pas encore signée avec le MDDEP. Le Conseil de l'eau devra définir les actions à réaliser dans le cadre de ce programme. À titre indicatif, un montant de base de 10 000 \$ serait accordé à chaque OBV. Le ROBVQ est en attente de la convention de la part du MDDEP. Un montant supplémentaire est accordé par lac touché. Aucun lac n'est touché dans la zone Gaspésie Nord. Les activités réalisées porteront sur la sensibilisation, la prévention, les bandes riveraines et le Plan directeur de l'eau
- Parrainage de rivières – Didymo : depuis la réunion du 2 mai où les administrateurs ont adopté le plan d'action 2012-2013, la nouvelle est tombée que le programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes était résilié.
- Réseau-Rivières : des informations concernant le recrutement des observateurs et leurs tâches sont communiquées. La problématique de la rivière Saint-Jean est soulevée.
- À propos du transfert de connaissances au point 8, des questions sont posées et des suggestions sont faites : le Conseil de l'eau pourrait-il obtenir une rétribution pour les données fournies à des firmes-conseils? Si oui, comment cela fonctionnerait-il? Dans les discussions qui ont suivi, certains ont émis l'idée de faire payer les firmes-conseils, mais pas les organismes à but non lucratif.

Résolution AG-06-06-12-06 : Il est dûment proposé et appuyé d'adopter le plan d'action 2012-2013 tel que présenté. Adoptée à l'unanimité

11. Présentation des prévisions budgétaires 2012-2013

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012-2013 sont présentées (en annexe). Les salaires et les charges sociales sont calculés pour trois personnes travaillant à temps plein, soit 32 à 35 heures par semaine, à compter de juillet 2012. Ces prévisions budgétaires n'incluent pas de montant forfaitaire pour le comité technique s'il y a lieu de les rémunérer pour leurs services. Un montant de 43 050 \$ provenant des surplus est affecté afin de régler les dépenses.

Le montant habituel de 10 000 \$ de la subvention pour Opération Bleu Vert n'est pas comptabilisé dans les revenus étant donné que l'entente de contribution financière n'est pas encore signée. Ce montant s'ajoutera aux revenus et sera utilisé dans les différents postes budgétaires selon le cas. À la fin de l'année financière, un bilan budgétaire est préparé séparément pour ce programme.

Résolution AG-06-06-12-07 : Il est dûment proposé et appuyé que les prévisions budgétaires 2012-2013 soient adoptées.
Adoptée à l'unanimité

12. Entérinement des modifications aux règlements généraux

Concernant les modifications aux règlements généraux, les résolutions CA-07-06-11-3 (Article 5.5 : Vacance et remplacement) et CA-07-06-11-4 (Article 5.6 : Fin de mandat) adoptées lors de la réunion du conseil d'administration le 7 juin 2011 doivent être entérinées (document en annexe).

Résolution AG-06-06-12-08 : Relativement aux modifications des règlements généraux, il est dûment proposé et appuyé d'entériner la **Résolution CA-07-06-11-3** et la **Résolution CA-07-06-11-4**.
Adoptée à l'unanimité

13. Ratification des actes des administrateurs

Une explication est donnée concernant la ratification des actes des administrateurs. La voici :
Les membres de l'assemblée générale ratifient les résolutions et les actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers afin de «nettoyer» les irrégularités qui pourraient les entacher et afin de les rendre plus difficilement attaquables. La ratification n'est pas un acte obligatoire (mais pourrait être utile dans le cas d'une poursuite). C'est un acte de foi puisque les membres de l'assemblée autres que les administrateurs n'ont pas nécessairement lu les procès-verbaux (et résolutions) et leurs seuls points de référence sont le rapport annuel des activités et les états financiers présentés en assemblée générale.

Résolution AG-06-06-12-09 : Sur proposition dûment faite et appuyée, les actes des administrateurs de l'exercice financier 2011-2012 sont ratifiés.
Adoptée à l'unanimité

14. Élections

Seulement les membres-citoyens (2) sont élus, les autres administrateurs étant des représentants désignés par leur organisation. À l'assemblée générale annuelle de 2011, un citoyen de La Côte-de-

Gaspé, Thierry Ratté, a été élu par acclamation. Cette année puisque le citoyen représentant les citoyens de La Haute-Gaspésie, Yoland Laflamme, est sortant, des élections doivent avoir lieu. Aucune candidature n'est proposée. Le poste est donc vacant. Les Règlements généraux, Article 5.5 : Vacance et remplacement stipulent que : *Toute vacance parmi les administrateurs élus (citoyens) peut être comblée. Le conseil d'administration peut nommer un citoyen par résolution. Ce remplacement ne dure que jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.* Le conseil d'administration verra donc à nommer un citoyen par résolution.

Un participant mentionne qu'une de ses connaissances pourrait souhaiter occuper ce poste au sein du conseil d'administration du Conseil de l'eau. La direction communiquera avec cette personne pour vérifier son intention et obtenir officiellement sa candidature, le cas échéant.

14.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

Pas de nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

14.2 Élection d'un membre-citoyen

Pas d'élections

15. Période de questions et commentaires

Thierry Ratté informe l'assemblée sur la formation 'Surviv benthos' qu'il a suivie. Il peut faire des échantillonnages et de l'identification de benthos dans les rivières à substrat grossier. Il suit un protocole bien établi donc les résultats obtenus seront acceptés par le MDDEP. Il fera des échantillonnages sur la rivière de la Grande-Vallée et pourra communiquer les résultats. Cette rivière servirait peut-être de témoin étant donné qu'elle est peu perturbée.

La Direction du suivi de l'état de l'environnement (DSEE) du MDDEP a confirmé l'ouverture de cinq stations d'échantillonnage du Réseau-rivières pour la zone Gaspésie Nord, et ce, pour les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Madeleine, York et Saint-Jean. Pour réaliser ce suivi, des observateurs doivent être recrutés pour effectuer les échantillonnages selon un protocole établi par la DSEE. Une formation est donnée par le MDDEP et l'échantillonnage commencerait en juillet 2012. Pour effectuer ces échantillonnages sur les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne, les employés de la Sépaq sont suggérés.

16. Présentation (GIEBV, PDE, portrait de l'eau de la zone Gaspésie Nord)

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant et les étapes de l'élaboration du Plan directeur de l'eau sont présentées brièvement par Marie-Ève Thérout à l'aide d'une présentation PowerPoint (en annexe).

Les caractéristiques des bassins versants de la zone Gaspésie Nord sont présentées par Marie-Ève Thérout à l'aide d'une présentation PowerPoint (en annexe). Les participants sont invités à nous faire part de leurs connaissances en lien avec les ressources en eau des bassins versants de la zone. Ces informations sont notées et permettront de bonifier le portrait.

17. Préoccupations des acteurs de l'eau et vision

Les membres de l'assemblée sont invités à exposer leurs préoccupations, inquiétudes, quant à l'état qualitatif et quantitatif des ressources en eau et quant aux usages qu'ils désirent protéger, restaurer ou mettre en valeur. Les préoccupations peuvent être en lien avec les six enjeux de l'eau : qualité, quantité, accessibilité, sécurité, culturalité et écosystèmes. Des questions sont posées et des exemples donnés afin de guider l'exercice. La carte heuristique ou Mind Mapping, un support visuel, est utilisée pour compiler les préoccupations (en annexe).

L'assemblée est aussi invitée à participer à un exercice qui permettra d'amorcer le processus de formulation de la vision du Conseil de l'eau. La vision fait référence à un idéal qu'on aimerait concrétiser dans les bassins versants dans un avenir relativement éloigné. Une fiche décrivant le concept de vision est fournie (en annexe). La carte heuristique ou Mind Mapping, un support visuel, est utilisée pour la compilation des éléments de vision recueillis (en annexe).

18. Clôture de l'assemblée

Résolution AG-06-06-12-10 : Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée.

Adoptée à l'unanimité

Il est 17 h 30

Président

Secrétaire